

### Droit Privé

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*L'appréhension juridique des violences conjugales par le droit européen*

dirigés par Madame Fanny VASSEUR-LAMBRY

Soutenance prévue le **vendredi 22 novembre 2024** à 9h30  
Lieu : UFR de droit de DOUAI rue d'Esquerchin 59500 DOUAI  
Salle : des actes

#### Composition du jury proposé

Mme Fanny VASSEUR-LAMBRY	Université d'Artois	Directrice de thèse
M. Fabien MARCHADIER	Université de Poitiers	Rapporteur
M. Marc PICHARD	Université Paris Nanterre	Rapporteur
Mme Laurence MAUGER-VIELPEAU	Université de Caen	Examinatrice
Mme Anne SIMON	Université d'Artois	Examinatrice
M. Guillaume BARBE	Cabinet Ivoire Famille	Examineur

#### Résumé :

L'une des difficultés majeures liées à la détection et la lutte contre les violences conjugales réside dans le lieu où ces dernières s'exercent : la sphère privée, qui jouit d'une protection optimale à l'échelle nationale, européenne et internationale. Pour autant, les autorités publiques ne peuvent pas rester passives face aux événements qui, paradoxalement, se produisent dans l'intimité et constituent un phénomène mondial. La violation massive des droits fondamentaux que constituent les violences conjugales permettent ainsi de légitimer l'intervention du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, qui se sont emparés de cette problématique impactant leurs États membres. Pour lutter efficacement contre ces dernières, le droit européen tente d'harmoniser les pratiques nationales et les instruments de protection à l'image de la Convention d'Istanbul. L'objet de cette étude permet d'analyser les outils européens existants et d'en étudier la réception en droit français. Ainsi, les recommandations, résolutions, lignes directrices, conventions ou encore jurisprudences mettent à la charge des États membres une multitude d'obligations devant permettre une lutte coordonnée contre les violences conjugales. Le droit européen apparaît alors comme un levier d'optimisation dans leur traitement en France.